



# ACADÉMIE DE BESANÇON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Un événement indésirable survient  
dans l'école ou établissement scolaire que je dirige

**Je signale** *immédiatement*



1

Je mets à l'abri et je sécurise la communauté éducative en déclenchant les procédures d'urgence (PPMS)

2

J'avertis les services d'urgence s'il y a un danger sur les personnes ou les biens.



15 Samu  
17 Police-Gendarmerie  
18 Pompiers  
114 pour les personnes sourdes et malentendantes

3

J'informe l'IEN concerné(e) ou la DIEC si je suis en responsabilité d'une école. J'informe l'IA-DASEN concerné(e) ou la DIEC si je suis chef(fe) d'établissement.

4

Je rédige, au plus vite, un signalement anonymisé et actuel de l'événement dans l'application

**FAIT ÉTABLISSEMENT**

5

Puis, en fonction de la nature et de la gravité de l'événement, je réalise une ou plusieurs des actions suivantes :

Je porte **PLAINTÉ**  
au commissariat  
ou à la gendarmerie  
de secteur

Je prononce une  
**INTERDICTION D'ACCÈS**  
à l'établissement

Je rédige un signalement  
à l'autorité judiciaire  
au titre de l'**ARTICLE 40**  
du code  
de procédure pénale

J'alerte le  
**RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DES  
SYSTÈMES D'INFORMATION (RSSI)**  
ou le **DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION  
DES DONNÉES (DPD)**

Je transmets une  
**INFORMATION PRÉOCCUPANTE**,  
une alerte sur une mineure ou un  
mineur en danger, à la cellule de recueil  
des informations préoccupantes (CRIP)  
concernée

Retrouvez les informations utiles pour le signalement sur  
[ac-besancon.fr/signalements](https://ac-besancon.fr/signalements)